

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2017 à 20 H

L'an deux mil dix sept, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix avril, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HOURDÉ Achille, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. HOURDÉ Achille, M. Gérard CHATEL, Mme Brigitte JOLY, M. Jean-François AUTERIVES, M. Guillaume UCHWATT, M. Régis GOETGHEBEUR, Mme Elodie RIVALLIN, M. André MULLER

POUVOIRS : Mme PIEQUET Marta à M. André MULLER, M. Pascal BARBAT à M. Achille HOURDÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-François AUTERIVES

Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose avant de démarrer les différents points inscrits à l'ordre du jour de présenter Mme Véronique RIMBERT, nouvelle secrétaire assistante recrutée en CAE (Contrat d'aide à l'emploi) depuis le 1^{er} mars et lui souhaite la bienvenue. Monsieur le Maire invite ensuite les membres du conseil à s'impliquer à l'occasion des prochaines élections en s'inscrivant pour la tenue du bureau de vote.

Il fait la même proposition à l'assistance qui décline l'invitation.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte de Gestion 2016
- Vote du Compte Administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote du taux des taxes directes 2017
- Vote du Budget Primitif 2017
- Vote des subventions
- Délibération remplacement du 2^{ème} adjoint et vote des délégations
- Délibération relative aux travaux d'enfouissement rue de l'Abbaye convention SDESM
- Délibération relative à la suppression du poste d'adjoint technique à temps complet
- Délibération demande de subvention SDESM pour la rénovation des points lumineux
- Délibération liaison d'intérêt départemental A4-RN36
- Questions diverses

Approbation du compte de Gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Au regard de ce qui précède et dans la crainte de voir la baisse des dotations de l'Etat perdurer le conseil propose 1% d'augmentation correspondant à l'inflation. Ceci tant pour éviter une augmentation plus conséquente dans le futur que pour limiter les risques, M. le Maire convient donc d'augmenter les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation 14,03 %
- Taxe foncière (bâti) 20,62 %
- Taxe foncière (non bâti) 40,54 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec une abstention de M. Gérard CHATEL, décide l'augmentation de 1 % des taxes directes locales et approuve les taux tels que mentionnés ci-dessus.

Vote du budget primitif 2017

M. le Maire présente le budget prévisionnel 2017 par articles en recettes et dépenses qui s'équilibrent pour chaque section en fonctionnement et investissement comme suit :

- 331.055,18€ (trois cent trente et un mille cinquante cinq euros et dix huit centimes) pour la section de fonctionnement (recettes et dépenses)
- 545.086,84€ (cinq cent quarante cinq mille quatre-vingt six euros et quatre-vingt-quatre centimes) pour la section d'investissement (recettes et dépenses)

Il rappelle qu'il s'agit d'un budget très contraint en dépenses de fonctionnement et que l'objectif sera cette année encore de maintenir la ligne de réduction des dépenses au plus juste. Tout en assurant un service de qualité. Il rappelle combien la commune s'honore d'avoir accueilli la cantine même si ceci engendre des frais de fonctionnement supplémentaires dans notre budget comme l'eau l'électricité, le chauffage pour près de 100 enfants chaque jour d'école.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2017 pour un montant total de 331.055,18 € en recettes et dépenses de fonctionnement et un montant total de 545.086,84 € en recettes et dépenses d'investissement.

Vote des subventions

M. le Maire précise que le conseil a intégré les observations de Mr Châtel qui souhaitait voir réduites ou supprimées les aides aux associations et confirme au Conseil que pour l'année 2017 le nombre de bénéficiaires est ramené à 4 et le montant des subventions allouées réduit à un montant total de 300 € aux seuls organismes privés et associations comme suit :

- Sonde et goujon 100 €
- Coopérative scolaire 100 €
- 4L Trophy 50 €
- Jeunes sapeurs pompiers 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions allouées pour un montant total de 300 € aux organismes et associations ci-dessus.

M. le Maire retire le point suivant concernant la délibération de la taxe d'aménagement, ce dernier n'ayant pu être préparé et ne revêtant pas de caractère d'urgence.

Délibération remplacement du 2^{ème} adjoint et vote des délégations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à son embauche comme agent technique en contrat aidé, il a reçu au cours du processus de recrutement la démission de M. Thierry ESCUILLIE 2^{ème} adjoint

Il indique qu'il l'a transmise à Mr le Sous Préfet (art. L211-15 du CGCT) en date du 13 mars 2017 qui l'a acceptée.

Suite à cette démission, M. le Maire propose de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint. Il demande au conseil de choisir s'il souhaite un vote à bulletin secret ou à mains levées. A l'unanimité les membres refusent le vote à bulletins secrets et choisissent de voter à mains levées. Mr le Maire demande aux candidats de se déclarer. Seul M. Jean-François AUTERIVES actuel conseiller municipal se propose à ce poste.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé au vote à main levée afin d'élire un nouvel adjoint au maire.

M. Jean-François AUTERIVES ayant obtenu la majorité absolue est nommé au 2^{ème} rang des adjoints au maire dans les mêmes conditions de délégations et d'indemnités.

Le Conseil Municipal avec une abstention de M. Guillaume UCHWATT a voté l'élection de M. Jean-François AUTERIVES au poste de 2^{ème} adjoint au maire dans les mêmes conditions de délégations et d'indemnités.

Vote du compte administratif

Monsieur le Maire se retire de la salle. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. André MULLER, Conseiller Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		121 236.54	849.18		849.18	121 236.54
Opérations de l'exercice	182 775.70	181 461.31	48 810.38	292 698.29	231 586.08	474 159.60
TOTAUX	182 775.70	302 697.85	49 659.56	292 698.29	232 435.26	595 396.14
Résultat de clôture		119 922.15		243 038.73		362 960.88
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		362 960.88
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		57 693.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
119 922.15	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif pour l'exercice 2016. M. le Maire reprend sa place dans l'assemblée qui lui fait part du vote à l'unanimité qui approuve le compte administratif pour l'exercice 2016 et par la même sa gestion.

M. le Maire remercie le conseil pour sa confiance et le personnel administratif pour l'aide particulièrement appréciée au cours de l'exercice.

Affectation du résultat 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent en fonctionnement M. le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 119 922.15 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2016 au compte 002 du Budget Primitif 2017 pour un montant de 119 922.15 €.

Vote du taux des taxes directes 2017

M. le Maire précise que le Conseil depuis son installation en 2014 avait pris l'option de ne jamais augmenter le taux des taxes dans la mesure où les dotations de l'Etat et le budget le permettaient. Il rappelle que depuis son élection en 2009 il a toujours pu tenir cette position.

Il souligne qu'il s'agit d'une préoccupation quotidienne et remercie à titre d'exemple les membres du conseil qui sont allés avec lui défendre le budget du SRIP ce qui a permis de ramener à 10% une augmentation initialement prévue de plus de 35%.

Il rappelle le contexte économique national et tout particulièrement la baisse des dotations de l'état aux communes qui représentent pour la commune en 3 ans une perte supérieure à 15% du budget des recettes communales. Il remercie le conseil de l'avoir soutenu pour poursuivre une gestion rigoureuse et des choix difficiles.

Il rappelle ensuite le contexte actuel géopolitique européen et national (brexit, élections en Allemagne et élections présidentielles) et toutes les inquiétudes que ceci comporte.

Délibération relative aux travaux d'enfouissement rue de l'Abbaye convention avec le SDESM

M. le Maire rappelle l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de l'Abbaye.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 132 378 € TTC pour la basse tension à 74 739 € TTC pour l'éclairage public et à 44 649 € TTC pour les communications électroniques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le programme des travaux, les modalités financières et autorise M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux et les éventuels avenants.

Délibération relative à la suppression du poste d'adjoint technique

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le poste d'adjoint technique titulaire de la Fonction Publique Territoriale n'étant plus à pourvoir, il est demandé que ce poste soit supprimé des effectifs de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la suppression de poste d'adjoint technique titulaire de la Fonction Publique Territoriale au sein des effectifs du personnel de la commune.

Demande de subvention SDESM pour la rénovation des points lumineux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que certains poteaux sur la commune devenus trop vétustes doivent être changés mais que la subvention octroyée pour la commune ne peut porter que sur le changement total du poteau mais aussi de la lanterne.

Il est donc demandé de solliciter auprès du SDESM une subvention pour le changement de 5 poteaux avec lanternes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SDESM pour le changement des poteaux avec lanternes.

Délibération liaison d'intérêt départemental A4-RN 36

M. le Maire précise avoir reçu un courrier du maire de la commune de Bailly-Romainvilliers qui explique la nécessité de faire pression sur l'Etat pour réaliser un contournement de la barrière de péage de l'autoroute A4 faute de pouvoir la déplacer vu les encombrements et les embouteillages quotidiens.

L'objet de cette demande repose sur une solidarité des communes afin que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en œuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux.

Le Conseil Municipal de Jaignes à l'unanimité soutient la demande présentée par la commune de Bailly-Romainvilliers, demande à l'Etat de respecter ses engagements et vote cette délibération à l'unanimité.

Informations diverses

Collecte des déchets verts

La Communauté de Communes du Pays de l'Oureq a annoncé par voie de presse la suppression de la collecte des déchets verts pour les habitants à compter du 1^{er} janvier 2018.

Carte d'accès SMITOM

Le Smitom délivre sur demande une carte d'accès qu'il est nécessaire d'obtenir pour accéder aux déchetteries.

Subvention travaux de l'église

M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental a subventionné les travaux de l'église à hauteur de 4569,00€ au titre du Fonds d'Equipement Rural. Il remercie **le Président Jean Jacques Barboux** pour son soutien direct et régulier en dépit de l'absence d'implication de l' élu local.

Questions diverses

M. Guillaume UCHWATT demande si les heures supplémentaires faites par M. Thierry ESCUILLIE recruté en contrat d'accompagnement à l'emploi en qualité d'agent technique sont rémunérées ?

M. le Maire lui précise que les heures effectuées sont offertes à la commune selon sa volonté et son état d'esprit de s'investir pour son village et ne feront pas l'objet de rémunération supplémentaire.

M. Guillaume UCHWATT demande également si toutes les missions incluant le comité des fêtes (fête du 14 juillet, la fête des voisins, le repas des anciens, l'arbre de Noël etc) auparavant assurées par M. Thierry ESCUILLIE ex maire adjoint et désormais plus membre du Conseil seront assurées par M. Jean-François AUTERIVES.

M. le Maire tout d'abord complimente M. Jean-François AUTERIVES pour son élection au poste de maire adjoint du 2^{ème} rang rappelle qu'au prochain conseil seront votées toutes les délégations en détail et indemnités. Mais aussi que les missions concernant les fêtes et animations sont depuis toujours ouvertes aux bénévoles et qu'à ce titre Mr Escuillié à sa place comme tout un chacun.

Il propose d'ailleurs à l'assemblée de se réunir prochainement afin de définir les différentes missions participatives des membres du Conseil en amont avec les délégations du 2^{ème} adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

